



**Elevages ovins viande
en région Sud-Est (PACA/Drôme/Isère)**

Ce document est destiné aux conseillers d'entreprise et conseillers ovins, accompagnateurs de porteurs de projet. Il présente à partir des références acquises par l'équipe Inosys ovin viande Sud-Est des données techniques et économiques des systèmes d'élevage ovins viande qu'on rencontre fréquemment dans la zone Sud-Est, afin d'aider à la construction d'un projet de futures installations en élevage ovins viande.

Ce document constitue un support préliminaire, il doit permettre d'engager une discussion avec les conseillers ovins relative au projet et de l'approfondir en consultant notamment les documents plus spécifiques que sont les cas-types ovins et autres documentations techniques ovines.

Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir de base pour l'analyse de résultats observés comme pour l'étude de projets (installation, création d'atelier, modification de système, etc.).

Ces références proviennent des données observées dans les exploitations du réseau INOSYS, complétées par d'autres sources (appui technique, cotations, etc.).

EN SAVOIR PLUS

[Les chiffres clés de la filière ovins viande en PACA](#)

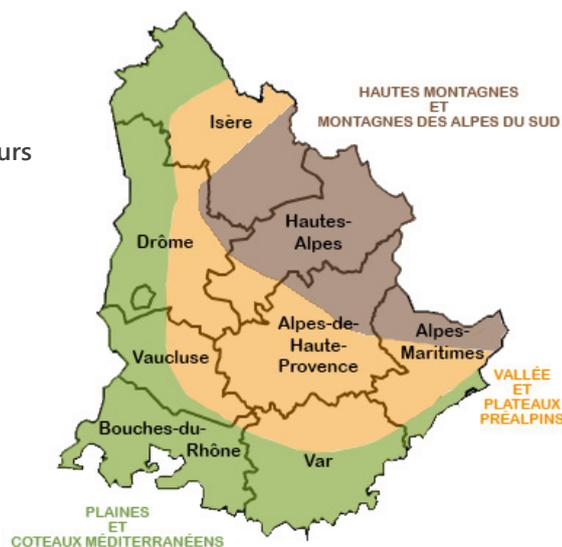
Les systèmes ovins viande du Sud-Est

RÉFÉRENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2023

Présentation des zones

La zone Sud-Est est découpée en 3 secteurs au contexte pédoclimatique différent :

- la plaine,
- les préalpes,
- la montagne.



Le cheptel

A partir du recensement annuel, on dénombre :

Détenteurs de plus de 50 brebis (Source : BDNI- traitement 2022)

	ELEVEURS OVINS ALLAITANTS	REPRODUCTEUR OVINS ALLAITANTS	TAILLE MOYENNE DES TROUPEAUX
Alpes de Haute-Provence	391	147 723	378
Hautes-Alpes	454	163 749	361
Alpes-Maritimes	107	33 247	311
Bouches-du-Rhône	158	127 653	808
Var	114	40 895	359
Vaucluse	84	33 706	378
PACA	1 308	546 973	418
Drôme	269	55 187	205
Isère	177	37 509	212

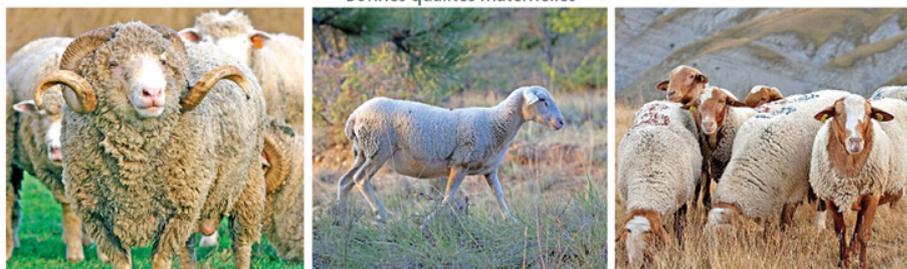
LES PRINCIPALES RACES DOMINANTES DE LA ZONE SUD-EST

Les troupeaux sont conduits en race pure rustique ou en croisement viande par la voie mâle.

3 races locales et adaptées

Mérinos d'Arles	Préalpes du Sud	Mourérous
Environ 300 000 brebis	Environ 200 000 brebis	Environ 50 000 brebis
- La race des grandes transhumances - Une qualité de laine exceptionnelle	- Bonne conformation et qualité de viande	- Race à « petit » effectif - Bonne marcheuse

- Des races rustiques et adaptées au contexte local
 - Bonnes qualités maternelles



EN SAVOIR PLUS

[Présentation de l'organisme de sélection des Races Ovines du Sud-Est \(OS ROSE\)](#)

[Présentation des races ovines des Massifs \(ROM sélection\)](#)

LA REPRODUCTION

Les objectifs

TAUX DE PRODUCTIVITÉ	TAUX DE MISE BAS	TAUX DE PROLIFICITÉ	TAUX DE MORTALITÉ
de 75 % à 130 %	de 70 % à 110 %	de 110 % à 140 %	de 10 % à 20 %
Nombre d'agneaux produits par an et par brebis	Nombre de mises-bas par an rapporté au nombre de brebis	Nombre moyen d'agneaux nés par mise-bas	Nombre d'agneaux morts rapporté au nombre d'agneaux nés

Les intervalles assez conséquents que l'on peut retrouver pour l'ensemble de ces indicateurs au sein des élevages de la zone Sud-Est recouvrent des cas de

figure très divers également en termes de production. La palette des systèmes présents explique ces niveaux.

Saison sexuelle, contre saison et systèmes de reproduction

La saison sexuelle naturelle des brebis en races rustiques correspond aux jours de durée décroissante, à savoir d'août à novembre, taux de fertilité (brebis : 85%). La lutte des brebis durant cette période donne lieu à des agnelages de

printemps, après 5 mois de gestation. Les races locales élevées en zone Sud-Est ont cependant une capacité à se « désaisonner » facilement, c'est-à-dire à avoir aussi des taux de fertilité importants au printemps taux de fertilité recherché (brebis : 70 %), permettant ainsi la réalisation de mises-bas d'automne satisfaisantes.

EN SAVOIR PLUS

[Bien préparer ses brebis pour réussir ses luttes](#)

On retrouve ainsi sur la région trois principaux systèmes de reproduction, chacun optimisant au mieux les disponibilités en ressources

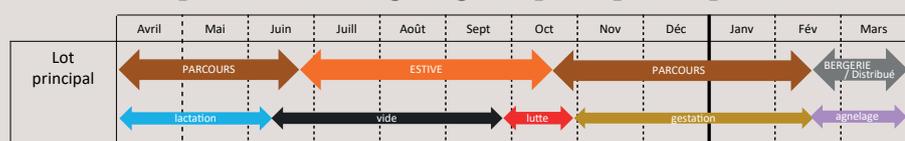
fourragères des différents systèmes d'élevage, des surfaces cultivées aux parcours, de la plaine à la montagne en passant par les Préalpes.

Une seule période de mise-bas par an, au printemps

Ce système englobe des élevages très fortement déployés sur parcours, en toutes saisons, pratiquant la transhumance estivale. Faute de bâtiments suffisants et sans autoproduction de foin et de céréales, ces éleveurs privilégient des modes d'élevages des agneaux à l'herbe, très économes sur le distribué. Les agnelles sont mises en lutte à l'âge à 18 mois. L'agnelage est centré sur le printemps

(fin d'hiver), afin de profiter au mieux de la pousse de l'herbe printanière pour assurer la lactation et une partie de la croissance de l'agneau. Bien que toujours modérée, la durée d'hivernage en bergerie augmente avec l'altitude. Dans ce cas l'agnelage ainsi que la mise à l'herbe sont plus tardifs, se décalant sur les mois de mars/avril plutôt que février/mars.

Calendrier de production avec agnelage unique de printemps

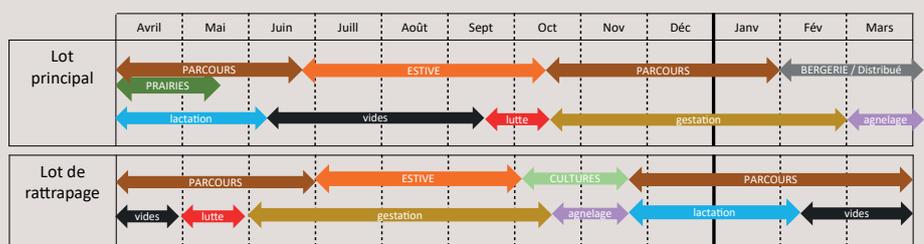


Une période de mise-bas principale au printemps et un agnelage de « rattrapage » à l'automne

Variante du système précédent, on retrouve ce type de conduite chez des éleveurs exploitant également de grandes surfaces pastorales, y compris en transhumance estivale, mais possédant par ailleurs des surfaces

fourragères au niveau du siège de l'exploitation. Celles-ci leur permettent d'assurer un petit agnelage d'automne sur une ressource sécurisée. Les agnelles sont mises en lutte à l'âge de 18 mois.

Calendrier de production et d'alimentation avec agnelage principal de printemps

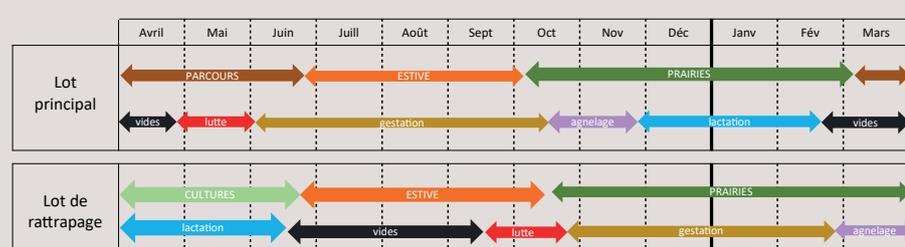


Une période de mise-bas principale à l'automne et un agnelage de « rattrapage » au printemps

Localisés essentiellement en plaine irriguée, ces élevages mobilisent d'importantes surfaces fourragères et pastorales diversifiées et pratiquent également la transhumance estivale. Le climat favorable et le recours à un vaste réseau de canaux d'irrigation gravitaire permet une production de foin conséquente, dont le regain est

réservé pour la pâture des animaux à la descente d'estive. L'agnelage d'automne permet de profiter au mieux de cette ressource de qualité pour l'agnelage et la lactation et évite la gestion difficile d'agneaux en période estivale (chaleur excessive). Les agnelles sont mises en lutte à l'âge de 18 mois.

Calendrier de production et d'alimentation avec agnelage principal d'automne



Quelques repères pour réussir la reproduction

Taux de renouvellement des brebis
 =
 taux de réforme des brebis
 + taux de mortalité des brebis
14 % + 6 % = 20 %

Taux de renouvellement des béliers
30 %

Ratio bélier
 en saison sexuelle

1 bélier pour 40 brebis

Ratio bélier
 en contre saison sexuelle
1 bélier pour 20 brebis

EN SAVOIR PLUS

Un recueil de fiches techniques, réalisées par la ferme de Carneiane et ses partenaires, traite de différents thèmes en lien avec l'élevage ovin en région pastorale :

[Bien préparer ses brebis pour réussir ses luttes](#)

[La préparation des béliers : un incontournable d'une lutte réussie](#)

[L'effet bélier pour grouper ses agnelages](#)

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Voici des ordres de grandeurs en fonction des principales pratiques afin de constituer des stocks adaptés. Il est possible de faire une multitude

de rations avec ou sans pâture et en fonction des matières premières disponibles.

« Pour le paillage, prévoir 1/2 kg de paille par brebis/jour en bergerie. Un paillage quotidien n'est pas nécessaire. »

Alimentation des agneaux finis (16 kg) à l'engraissement en bergerie en fonction du type de ration distribuée

RATIONS	DÉTAIL ALIMENTS	QUANTITÉ TOTALE EN KG
100 % aliment	Aliment complet	Entre 58 et 70
	Foin / Paille	19
Céréale + complémentaire	Aliment complémentaire	20
	Céréale	38
	Foin / Paille	23
100 % céréale	Céréale	52
	Foin de légumineuses	37

Production de fumier :

une brebis (+ agneau) produit

80 kg

de fumier par mois en bergerie.

CATÉGORIE	ZONE	TEMPS PRÉSENCE BERGERIE	QUANTITÉ DISTRIBUÉE	
			CONCENTRÉS	FOURRAGES
Brebis	Plaine	0 à 1 mois	0 à 10 kg	0 à 60 kg
	Préalpes	2 à 4 mois	25 à 50 kg	120 à 240 kg
	Montagne	4 à 6 mois	25 à 50 kg	240 à 360 kg
Agneaux (non finis)		0	0	0
Agneaux (finis)		3 sem. à 4 mois	50 à 85 kg	10 à 40 kg

NB : il est nécessaire d'ajuster les quantités distribuées, notamment en cas d'aléas climatiques.



LES PRODUITS

Agneaux

CATÉGORIE	UNITÉ	2023
Lourd standard	€/kgc	6,85
Lourd Sisteron	€/kgc	8,13
Lourd Adret	€/kgc	7,95
Lourd bio	€/kgc	8,20
Tardon semi-fini (6 à 7 mois - 30 à 35 kg vif)	€/tête	110
Léger (2 à 3 mois - 20 à 25 kg vif)	€/tête	90
Vente directe	€/kgc	14

EN SAVOIR PLUS

[La vente directe : quels temps prévoir lors du développement de ce mode de commercialisation ?](#)

La conjoncture actuelle garantit de bons prix sur les agneaux légers.

Achat de reproducteurs

CATÉGORIE	2023 (€/tête)
Agnelles pour reproduction (6 mois - 30 à 35 kg vif)	120
Agnelles pour reproduction (12 mois)	130
Brebis	90
Brebis pleine	110 à 150
Jeune bélier (6 mois)	180
Bélier rustique	350
Bélier croisement	530

Vente de réformes

CATÉGORIE	2023 (€/tête)
Bélier	30
Brebis	25

Laine

CATÉGORIE	2023 (€)
Laine Mérinos (1,5 à 2 kg)	1
Laine autre (0,8 à 1 kg)	0 à 0,10



LES AIDES PAC

Spécifiques : aide ovine

DÉTAIL DE L'AIDE	MONTANT	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Aide de base par brebis, avant modulation	22 €	0,5 agneau vendu / brebis / an (rétropolation de l'effectif primé si < 0,5 agneau vendu par brebis) Avoir minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	Transparence PAC possible pour les GAEC (en fonction des parts sociales)
Nouveaux producteurs	+ 6 €	Début d'activité d'élevage ovin entre le 01/01/21 et 31/01/2024, dérogation sur le respect du ratio de 0,5 agneau / brebis pendant 3 ans

ICHN

Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel : lié au zonage (zone haute montagne – montagne – piémont – défavorisée simple)

- Minimum de 5 UGB (nouveau 2023).
- En zones défavorisées simples et piémont : avoir le siège de l'exploitation en zone défavorisée et plus de 80 % de superficie agricole utile en zone défavorisée.
- **Plafonnée à 75 ha** : surfaces en productions fourragères, céréales auto consommées et surfaces fourragères en pâturage collectif déclarées par les entités collectives, pour la part correspondante utilisée par le demandeur.

D'autres aides « découplées » de la production ovine existent dont notamment :

- DPB (Droit au paiement de base) : aide à la surface admissible :
 - Convergence mise en place en 2023

- Valeur pour les jeunes installés en 2023 : 127 €

- Depuis 2023, l'admissibilité des surfaces est soumise au respect d'un **taux de chargement minimum** de 0.2 UGB / ha avec :

- UGB : nombre d'UGB présents sur l'exploitation au prorata temporis
- Ha : surfaces admissibles en prairies et surfaces pastorales
- Si ce taux n'est pas respecté, des surfaces sont rognées sur le code SPL jusqu'à atteindre 0.2
- Ecorégime : aide à la surface majoritairement atteints par les éleveurs ovins PACA par le respect de la voie des pratique (niveau 2 à 67,3 €/ha en 2023). Certains ont pu bénéficier d'un montant supérieur (97,3 €/ha en 2023) s'ils étaient en AB.
- Paiement redistributif : aide supplémentaire de 48 € sur les 52 premiers ha.

A noter que certaines MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) existent également pour certains éleveurs.

Aides plan loup

Les éleveurs peuvent bénéficier d'une aide à la protection des troupeaux face à la prédation avec une prise en charge à 80 % des dépenses liées au gardiennage du troupeau, à l'entretien des chiens de protection et aux investissements (achats de chiens, de matériel - postes et filets...).

L'éligibilité des éleveurs dépend de la classification des communes où ils pâturent (classification en différents cercles C0, C1, C2) qui reflètent la pression de prédation.

Les montants et les plafonds sur la prise en charge (partielle) des moyens de protection dépendent de la taille du troupeau et du mode de conduite (gardiennage/parcs).



LES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Alimentation

CATÉGORIE	PRIX INDICATIF OBSERVÉ (€/tonne) 2023
Céréales autoconsommées	185 €
Céréales achetées	280 €
Aliment démarrage agneau	500 €
Aliment complet agneau	460 €
Aliment complémentaire azoté	630 €
Minéraux	2 à 3 €/brebis
Poudre de lait	3 200 €
Foin autoconsommé	180 €
Foin vendu	180 €
Foin Crau	240 €
Céréales autoconsommées (cession interne) BIO	320 €
Céréales achetées BIO	560 €
Aliment démarrage agneau BIO	990 €
Aliment complet agneau BIO	680 €
Complémentaire azoté BIO	790 €
Minéraux BIO	2 à 3 €/brebis
Poudre de lait BIO	5 400 €/t
Foin BIO	300 €
Location 4 ^{ème} coupe foin Crau	210 €
Location Coussols	50 €/ha
Paille (litière - fourrage)	85 €



Frais d'élevage

CATÉGORIE	2023 (€/brebis)
Constat de gestation sans dénombrement	1 €
Constat de gestation avec dénombrement	1,5 €
Frais vétérinaires	4 à 9 €

Frais divers

CATÉGORIE	UNITÉ	2023
Chien de conduite (charges annuelles)	chien	650 €
Forfait cotisations (appui technique / identification / GDS / équarrissage)	brebis	3,6 €
Tonte	brebis	1,8 €
Cotisation Label	brebis	0,5 €



Les frais d'abattage et de découpe

Les abattoirs de la région

La commercialisation de la viande par les circuits courts en région PACA

Dans la région la démarche de commercialisation en circuits courts peut s'organiser individuellement par une extension de l'activité agricole, ou collectivement par la mutualisation des moyens.

Il existe plus de trente ateliers de vente directe individuelle dans la région qui sont situés principalement dans les départements des Alpes Maritimes, du Var, et des Bouches-du-Rhône. Ces éleveurs peuvent s'organiser de différentes façons, et ce qui est primordial c'est l'accessibilité aux services de proximité. En effet, ces éleveurs doivent transporter leurs animaux jusqu'à l'abattoir puis récupérer les carcasses, morceaux, ou produits transformés. Ce coût du transport et de temps de travail jouera sur la rentabilité de leur activité.

Certains abattoirs sont équipés d'une salle de découpe et font de la transformation mais parfois les éleveurs sont organisés différemment.

La découpe peut être faite par une entreprise, dans un atelier de découpe collectif, ou dans un atelier individuel sur la ferme. Il en va de même pour la transformation. Concernant les abattoirs, il en existe 7 principaux dans le Sud-Est :

- Sisteron spécialisé en ovine (04),
- Gap (05),
- St Bonnet en Champsaur (05),
- Tarascon (13),
- Digne-les-Bains (04),
- Puget-Théniers (06),
- Guillestre (05),
- La Mure (38),
- Grenoble (38).

A noter que les abattoirs de St Bonnet et Guillestre sont des abattoirs gérés par un collectif d'éleveurs. Ces abattoirs sont des outils de proximité pour les éleveurs, ce qui leur permet de limiter les temps de transport de leurs animaux vers l'abattoir.

Tarifs d'abattage :

de 10 € à 15 €
 par agneau, pour un poids carcasse de 15 kg.

Tarifs de découpe :

de 25 € à 30 €
 pour la découpe et le conditionnement par agneau, pour un poids carcasse de 15 kg.

Soit une prestation totale par agneau qui varie de :

35 € à 45 €

Frais de transhumance

FRAIS DIVERS	UNITÉ	2023
Coût transport alpage		
Localisation ferme : Haute montagne Distance moyenne nulle	brebis	0
Localisation ferme : Montagne Distance moyenne exploitation - estive 100 km	brebis	1,90 €
Localisation ferme : Préalpes 300 km	brebis	3,75 €
Location ferme : Plaine 500 km	brebis	6,25 €



LES REPÈRES POUR L'INVESTISSEMENT EN ÉQUIPEMENT

Source : Coopérative Agneau Soleil

Investissement initial Capital bâtiment (prix neuf)

Les prix ont été établis à partir d'un chiffrage moyen des tarifs 2024 dans la zone Sud-Est.

Ils comprennent l'installation du bâtiment, la pose et le montage, la maçonnerie et les principaux

aménagement intérieurs et équipements (cornadis, nourrisseurs, rateliers, abreuvoirs, contention, silos, barrières).

A noter que ces prix ne comprennent pas : les frais administratifs, le terrassement, l'installation électrique (hors équipements électriques), aménagements extérieurs.

	2023 (€/HT)	
	COÛT/BREBIS	COÛT/M ²
Bergerie tunnel isolé de 420 m² pour 300 brebis <i>Comprenant : couloir central en bois, zone agnelage, zone agneaux, zone d'alimentation : silo, vis et nourrisseurs, abreuvoirs, claies et contention légère</i>		
Secteur Plaine	272	168
Secteur Préalpes	272	168
Secteur Montagne	291	194
Bergerie bois de 650 m² pour 400 brebis <i>Comprenant tapis alimentation, zone agnelage, zone agneaux, zone d'alimentation : silo, vis et nourrisseurs, abreuvoirs, claies et contention légère</i>		
Secteur Plaine	474	298
Secteur Préalpes	481	321
Secteur Montagne	512	337
Hangar de stockage (€/m²)		
Secteur Plaine		140
Secteur Préalpes		140
Secteur Montagne		165

Matériel spécifique (prix neuf)

	2023 (€ HT)
Tapis d'alimentation de 40 m	20 000 €
Silo de stockage de 18 m ³	4 000 €
Véhicule 4x4	35 000 €
Remorque bétailière (20 brebis)	5 000 €
Contention : parc + stop ovin + barrières	11 000 €
Tonne à eau sur remorque (14 m ³)	4 000 €
Filet électrique de 50 m et de 105 cm de haut	96 €
Chien de protection	0 à 800 €
Poste solaire de clôture	Entre 600 et 2 000 €

Repères économiques

LOCALISATION	FOURCHETTE DE MARGE BRUTE (€/BREBIS)
Plaine	60 à 80
Préalpes	55 à 75
Montagne	40 à 60

Des investissements complémentaires peuvent être différés dans le temps, quand la trésorerie disponible permet d'investir, notamment pour le matériel de bergerie spécifique.



Ressource complémentaire : le site [Equip'Innovin](#) fournit des exemples d'aménagement de bâtiments accompagnés de leurs caractéristiques en matière de facilités de travail. Des plans d'équipement sont également à disposition. Une notion de coût à la brebis logée est indiquée pour chaque type de bergerie !

Marges brutes observées sur les 52 fermes de référence (année 2022) avec aides spécifiques ovines uniquement (ICHN et DPB exclus).

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site Internet d'Inn'Ovin : est un site internet complet dédié à la filière ovine viande qui regroupe les liens de toutes les publications techniques et économiques dont aurait besoin un porteur de projet. Il y figure entre autres les documents ou liens suivants :

- **Des guides à l'installation :** S'installer en élevage ovine viande : guide à l'installation abordant en détail toutes les questions qu'il faut se poser avant de s'installer. Le guide des bonnes pratiques : guide pour connaître la réglementation et tous les suivis sanitaires à réaliser tout au long de l'année.

- **Des données technico-économiques :**

Le portail Inosys : il présente les cas types par filière et l'observatoire avec les résultats techniques et économiques annuels par filière et système de production. Un cas type modélise le fonctionnement d'exploitations cohérent dans leurs grands équilibres structurels et économiques. Il décrit le système de production : conduite technique du troupeau allaitant ou de l'atelier d'engraissement, conduite des cultures et des prairies, travail...et fournit les principaux indicateurs techniques et économiques.

- **Construire son bâtiment :** Outil Equip'innovin : visualisez en quelques clics différents plans de bâtiments pour vous aider dans vos choix d'aménagement.

- **Alimentation des brebis viande :** [Autour de la mise à la mise à la reproduction des ovins](#) : une aide au diagnostic accompagnée de ses recommandations.

- **Autour de l'agnelage :** [Une aide au diagnostic accompagnée des recommandations.](#)

Référentiel réalisé par l'équipe Inosys ovins viande Sud-Est

CA 04	Marie BREISSAND	mbreissand@ahp.chambagri.fr	06 87 51 12 26
CA 05	Fabien DAVY	fabien.davy@hautes-alpes.chambagri.fr	06 85 26 15 06
CA 05	Elodie LAGIER	elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr	06 80 67 99 12
CA 05	Dorian MEZEL	dorian.meizel@hautes-alpes.chambagri.fr	06 77 63 19 37
CA 06	Benoît ESMENGIAUD	besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr	06 28 79 67 56
CA 13	Fanny SAUGUET	f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr	06 89 07 19 91
CA 26	Marie CABROL	marie.cabrol@drome.chambagri.fr	06 20 88 81 04
CA 38	Catherine VENINEAUX	catherine.venineaux@isere.chambagri.fr	06 81 44 95 42
CA 83	Alice RINGUET	alice.ringuet@var.chambagri.fr	06 64 73 46 80
CA 84	Claire GUYON	claire.guyon@vaucluse.chambagri.fr	06 29 83 52 11
MRE PACA	Rémi LECONTE	r.leconte@mre.paca.fr	06 59 71 32 90
IDELE	Maxime MAROIS	maxime.marois@idele.fr	06 81 58 90 97

Fiche réalisée par :

Equipe Inosys ovins viande Sud-Est

Remerciements à Manon Kravtchenko de la coopérative Agneau Soleil qui a gracieusement contribué au partage de références sur les prix des bâtiments et des équipements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr

Janvier 2025 - Réf. : 0025 602 002

Conception : Beta Pictoris - Réalisation : Isabelle Guigue (Institut de l'Élevage) - Crédit photos : Rémi Leconte et Elodie Lagier

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CASDAR) et de la CNE.

